

SÉANCE ORDINAIRE
5 DÉCEMBRE 2016 À 19H30

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 5 décembre 2016 à 19H30.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les Conseillers suivants : Stevens Pelletier, Michel Dubé, Geneviève Leblanc, Jacques Gaulin et Ghislain Perreault.

Madame Lise Tremblay, secrétaire-trésorière, est également présente.

Absent : Madeleine D'Amours

365-12-2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant « *Entente d'inspection* » et en laissant le point « divers » ouvert.

POINT D'INFORMATION : DISCOURS DU MAIRE

Le maire fait la présentation de son discours à l'Assemblée.

366-12-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

367-12-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Jacques Gaulin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

CONVOCATION À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET LE 9 JANVIER 2017

La secrétaire trésorière convoque les membres du conseil à la séance extraordinaire d'adoption du budget qui aura lieu le lundi 9 janvier 2017 à 19h00 à la Cédrière, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant. La séance portera exclusivement sur l'adoption du budget 2017 et sur le plan triennal d'immobilisation 2017-2019.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La secrétaire trésorière informe l'Assemblée qu'elle a reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil.

368-12-2016 APPROBATION DES COMPTES

Les déboursés de novembre 2016 totalisent 95 565.52\$ (rapport des transactions) en plus des salaires nets du mois au montant 8 610.70\$. Les achats auprès des fournisseurs de novembre 2016 totalisent 50 137.79\$.

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'approuver les déboursés et les salaires de novembre 2016 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec, Le Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Ministre responsable de la région de l'Estrie, Député de Sherbrooke: Demande de collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel.

MRC de la Matapédia : Règlement 2016-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001).

S. Lavoie CPA inc. : Offre de services

Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. : Régularisation de l'actionnariat.

Commission de la Construction du Québec : Travaux de construction pouvant être effectués par vos salariés permanents.

Salon des mots de la Matapédia: Financement du 7^e Salon des Mots de La Matapédia.

École secondaire Armand-Saint-Onge : Album des finissants, offre de publicité.

Maison des Familles : Demande d'aide financière souper de Noël.

Moisson Vallée Matapédia : Cueillette de denrées.

TVC de la Vallée : Demande de commandite – Évènement Vins & Fromages 2017.

POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS

Compte rendu MRC : Le maire

Le budget de la MRC a été adopté mercredi dernier, le 30 novembre, avec une augmentation de 7%.

Loisirs et tourisme : Le maire en l'absence de Michaël Vignola

Samedi dernier, c'était la fête de Noël. L'évènement s'est très bien déroulé et il y a eu 117 personnes, dont 68 enfants.

369-12-2016 AVIS DE MOTION / ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2017 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2017 AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE DÉNEIGEMENT, POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES AINSI QUE POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion est par la présente donné par M. Jacques Gaulin à l'effet qu'un règlement portant le numéro 01-2017 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement aura comme principal objectif de fixer le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2017 ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, de déneigement, pour la collecte des déchets solides ainsi que pour le paiement des dépenses de sécurité publique pour 2017.

370-12-2016 PIIA 11 RUE ST-PIERRE OUEST

Considérant que la Caisse Desjardins Vallée demande l'autorisation d'installer une affiche sur l'édifice municipal situé en zone du PIIA afin d'identifier leur point de service;

Considérant que le CCU a recommandé d'acquiescer à la présente requête;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu que le conseil municipal acquiesce à la présente demande.

371-12-2016 DÉROGATION MINEURE 320 ROUTE 132 OUEST

Considérant que le demandeur souhaite obtenir l'autorisation de construire un agrandissement de la grange-étable existante à une distance de $\pm 7,00$ mètres de la ligne de terrain avant au lieu de 9,00 mètres minimum requis par la réglementation en vigueur pour un bâtiment existant le long d'une route nationale;

Considérant que l'agrandissement vers la route 132 serait de 9,14m sur toute la largeur du bâtiment;

Considérant que le demandeur souhaite effectuer l'agrandissement à cet emplacement pour diverses raisons dont : meilleur accès, moins de modifications requises pour les mises à niveaux, beaucoup moins onéreux. Esthétiquement, l'agrandissement sera construit de façon identique à l'existant;

Considérant que l'agrandissement se veut nécessaire pour le projet d'agrandissement du cheptel des futurs propriétaires de la ferme;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication tel que prévu dans à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'acquiescer à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu que le conseil municipal acquiesce à la présente demande.

372-12-2016 DÉROGATION MINEURE 14 CHEMIN DU DURBEC

Considérant que le demandeur souhaite obtenir l'autorisation de construire un bâtiment principal résidentiel à une distance de $\pm 1,50$ mètre de la ligne latérale gauche (coin sud-ouest du bâtiment) au lieu de 3,00 mètres minimum requis selon la réglementation en vigueur;

Considérant que la construction serait localisée à une distance de $\pm 16,75$ mètres au coin sud-ouest et à $\pm 21,45$ mètres au coin sud-est du centre de la voie ferrée au lieu de 30 mètres minimum requis selon la réglementation en vigueur;

Considérant que le terrain possède déjà un bâtiment résidentiel principal que le requérant désire démolir afin de construire cette nouvelle résidence. Il n'est toutefois pas possible de construire dans l'espace disponible en respectant la distance de la voie ferrée sans empiéter dans la bande riveraine du lac. Le bâtiment projeté serait donc localisé hors de la bande riveraine, mais plus rapproché de la voie ferrée;

Considérant que le conseil a accepté une demande similaire récemment pour la construction du bâtiment secondaire du même demandeur;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication tel que prévu dans à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'acquiescer à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu que le conseil municipal acquiesce à la présente demande. Toutefois, le conseil tient à préciser au demandeur que la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux problématiques, telles qu'un déraillement de train ou la projection d'objets de quelque nature, qui pourraient affecter la résidence à cause du non-respect de la marge de 30 mètres de la voie ferrée prévue à la réglementation. En construisant à cet endroit, le demandeur et ses ayants droit dégagent la Municipalité de Val-Brillant de toutes responsabilités qui pourraient être associées à l'émission de la présente dérogation.

BORNE 7 RUE DE LA FABRIQUE

Les membres du conseil souhaitant obtenir des précisions auprès de l'entrepreneur qui a fait les travaux et auprès de l'inspecteur, le point est remis à la prochaine séance.

373-12-2016 DEMANDE DE LOCAL / LES ATELIERS DU MERCREDI

Attendu que le groupe *Les Ateliers du mercredi* demande au conseil municipal un local pour la tenue de leurs activités de confection de vitrail, le local du *Club des 50 ans et plus* ne pouvant servir à cette activité qui requiert un espace de travail adapté à ce type de travaux (atelier);

Attendu que le conseil souhaite retourner l'accueil du camping dans la capitainerie et que le local de l'OTJ pourrait être réaménagé pour accueillir cette activité;

Attendu que ledit aménagement nécessitera des investissements et que l'utilisation du local engendrera des frais supplémentaires d'électricité à la Municipalité par l'utilisation des outils et, principalement, par l'obligation de maintenir le chauffage plus élevé en hiver;

Attendu que le conseil félicite le travail des *Ateliers du mercredi* et souhaite contribuer à leur succès en leur facilitant l'accès à un local adéquat à moindre coût;

Attendu que, par souci d'équité envers les autres groupes qui offrent bénévolement des services à tous les citoyens et défrayent des coûts pour leurs locaux, le conseil souhaite solliciter une contribution financière pour aider à défrayer une partie des coûts liés à l'utilisation d'un local municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser la négociation des conditions pour la location d'un local dans l'OTJ aux *Ateliers du mercredi*, incluant un coût mensuel de 50\$ pour l'occupation du local.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h04.

374-12-2016 DEMANDE DE C.A. AU MDDELCC / RÉALISATION D'UN PROJET VISANT LA COMPENSATION DE LA DESTRUCTION D'UN MILIEU HUMIDE

Attendu que la Municipalité a déposé des demandes de certificat d'autorisation au MDDELCC pour permettre la construction des nouveaux bassins nécessaires à la mise aux normes du système de traitement des eaux usées;

Attendu que le site retenu pour la réalisation du projet a été reconnu comme étant un milieu humide et que le MDDELCC compte exiger de la Municipalité la réalisation d'un

projet compensatoire lié à la destruction dudit milieu humide avant l'émission des certificats d'autorisation;

Attendu que les installations actuelles sont inefficaces dans le traitement des eaux usées et, de plus, qu'elles sont en fin de vie et risquent de lâcher à tout moment. Cette situation aurait des répercussions incalculables sur la santé du lac Matapédia dans lequel sont rejetées les eaux traitées;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Gaulin et résolu ce qui suit :

- Le conseil municipal demande au MDDELLC l'émission des certificats d'autorisation nécessaires à la poursuite des travaux de mise aux normes du système de traitement des eaux usées dans les plus brefs délais. En contrepartie la Municipalité s'engage à réaliser un projet compensatoire pour la destruction du milieu humide à la satisfaction du MDDELCC au plus tard un an après l'acceptation du projet compensatoire par le MDDELCC, projet qui sera déposé à l'intérieur de l'année suivant la réception du certificat d'autorisation permettant la destruction du milieu humide;
- Le conseil tient à réitérer au MDDELCC l'importance de procéder rapidement dans ce dossier pour la protection du lac Matapédia, notre plus important milieu humide.

375-12-2016 TELUS / CONTRAT DE TÉLÉPHONIE

Attendu que le contrat de téléphonie avec Telus arrive à échéance le 9 janvier 2017 et que le conseil souhaite conserver les 3 lignes encore actives au dossier (cédrière, eau potable, ligne 3711 du bureau);

Attendu que Telus propose la signature d'une entente de 5 ans au coût total de 169.60\$ par mois plus les taxes pour les 3 lignes;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu unanimement d'autoriser la directrice à signer une nouvelle entente de 5 ans avec Telus pour le maintien des 3 lignes en service.

376-12-2016 PUBLICITÉ BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu unanimement d'autoriser la dépense nécessaire à une publication des services municipaux dans le *bottin téléphonique de la Vallée* produit par *Alliance 9000* au coût de 73.18\$.

377-12-2016 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2017

Considérant qu'en vertu de l'Article 148 du code municipal du Québec, le conseil municipal doit fixer par résolution avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Stevens Pelletier et unanimement résolu que les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 soient les suivantes :

Lundi le 9 janvier 2017 à **19h30** ;
Lundi le 6 février 2017 à 19h00 ;
Lundi le 6 Mars 2017 à 19h00 ;
Lundi le 3 Avril 2017 à 19h00 ;
Lundi le 1 Mai 2017 à 19h00 ;
Lundi le 5 Juin 2017 à 19h00 ;
Lundi le 3 Juillet 2017 à 19h00 ;
Lundi le 7 Août 2017 à 19h00 ;
Mardi le 5 Septembre 2017 à 19h00 ;

Lundi le 2 Octobre 2017 à 19h00 ;
Lundi le 6 Novembre 2017 à 19h00 ;
Lundi le 4 Décembre 2017 à 19h00.

Toutes les séances auront lieu à la Cédrière, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant.

378-12-2016 CAMPING / FORFAITS DE LOCATION

Considérant que le coordonnateur du camping et de la marina a préparé différents forfaits à offrir pour augmenter les locations du camping, particulièrement les sites sans service qui sont sous-utilisés;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu unanimement d'approuver les 4 forfaits préparés par le Coordonnateur du camping et de la marina et d'en autoriser l'application.

379-12-2016 ADHÉSION AUX SERVICES DU TRANSPORT ADAPTÉ ET DU TRANSPORT COLLECTIF

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu que la municipalité de Val-Brillant contribue pour la somme de 3 311.33\$, tel que prévu au budget pour l'année 2017, au service de transport adapté et du transport collectif dispensé par le Service de transport adapté la Caravelle inc.

380-12-2016 GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉDITION 2017

Considérant que l'organisation du Grand Prix cycliste de la Matapédia demande à la Municipalité d'être partenaire financier pour l'édition du Grand Prix cycliste 2017 et sollicite la permission de circuler sur les routes de la Municipalité entre le 9 et le 13 août 2017 dans le cadre de l'événement;

Considérant que les trajets proposés prévoient la circulation des cyclistes sur la route Lauzier, la route 132 et la rue St-Pierre le jeudi 10 août et sur la route 132 et la rue St-Pierre le dimanche 13 août;

Considérant les impacts positifs générés par cette activité pour Val-Brillant et pour la région;

En conséquence, il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu unanimement :

- De confirmer à L'Organisation du Grand Prix que la Municipalité contribuera à l'événement pour un montant de 500\$ sur le budget de 2017;
- D'autoriser le comité du Grand prix cycliste à utiliser les routes tel que demandé pour le passage des cyclistes entre le 9 et le 13 août 2017

381-12-2016 FERMETURE DES BUREAUX ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Considérant le peu d'achalandage des bureaux municipaux et de la bibliothèque pendant la période des fêtes, il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 et de la bibliothèque du 22 décembre 2016 au 5 janvier 2017 inclusivement. Les employés utiliseront leurs congés mobiles pour couvrir les jours qui ne sont pas des congés fériés. Si cela ne suffit pas, les heures ne pouvant être couvertes seront soustraites sur la première paye de janvier.

382-12-2016 NOMINATION DES MEMBRES DU CCU POUR 2017

Considérant que les membres du CCU sont nommés par le conseil municipal pour une période de deux ans;

Considérant que deux des mandats viennent à échéance au 31 décembre 2016, soit les sièges 1 et 3, et que le conseil souhaite donner la possibilité à tous les citoyens de pouvoir appliquer sur les postes;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu qu'une invitation soit lancée aux citoyens de Val-Brillant pour manifester leur intérêt à faire partie du Comité Consultatif d'Urbanisme. Le Maire, la Directrice générale et un membre du CCU sont autorisés à faire la sélection des candidats si nécessaire selon la procédure déjà mise en place.

383-12-2016 APPROBATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS POUR 2017

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et unanimement résolu d'autoriser une augmentation de 1.5% des salaires de tous les employés de la municipalité et de l'ensemble des membres du conseil à compter du 1^{er} janvier 2017, ainsi que les augmentations d'échelons salariales applicables. Le conseil va faire une vérification par rapport aux échelles salariales des employés et, s'il y a lieu, des ajustements seront faits en conséquence en 2017.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / FIN DE CONTRAT

Le maire fait la lecture de la lettre annonçant le non-renouvellement du contrat de la directrice générale et la remercie pour ces années de service au sein de la Municipalité.

384-12-2016 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL / PROCÉDURE D'APPEL DE CANDIDATURES

Considérant le non-renouvellement du contrat de Mme Tremblay, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'autoriser le maire à procéder à l'affichage du poste de directeur général sur Emploi Québec et sur les autres plateformes pertinentes.

385-12-2016 COORDONNATEUR EN LOISIRS / PROLONGEMENT D'EMBAUCHE

Considérant qu'il reste plusieurs travaux à effectuer d'ici la fin l'année financière, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser la prolongation de la période d'embauche de Michaël Vignola jusqu'au 23 décembre prochain.

386-12-2016 DÉPLACEMENT DES LOCAUX D'ACCUEIL DU CAMPING ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'OTJ / AUTORISATION DE DÉPENSE

Attendu que le local de la capitainerie est devenu sous-utilisé et que le Coordonnateur du camping demande la permission de relocaliser les locaux d'accueil du camping dans cette bâtisse;

Attendu que le conseil a reçu une demande des *Ateliers du mercredi* pour la location d'un local pour la confection de vitrail et que le conseil souhaite utiliser l'OTJ si une entente est conclue avec l'organisme;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu unanimement d'autoriser la relocalisation de l'accueil du camping dans la bâtisse de la capitainerie et d'autoriser le réaménagement, si nécessaire, de l'OTJ. Les crédits nécessaires seront pris à même le surplus d'opérations anticipé.

387-12-2016 BANQUET DES MAIRES 2017 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant que Val-Brillant sera l'hôte du banquet des maires 2017 et que le conseil a décidé de reporter le souper de Noël avec les employés pour les inviter à cet événement;

Considérant que le conseil doit assumer les frais de location de la salle, la décoration, la demande de permis d'alcool et le service du vin d'honneur;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser un budget ne dépassant pas 700\$ pour la demande de permis d'alcool, l'achat du vin et les décorations.

388-12-2016 AVIS DE MOTION / ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 17-2016 VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NO 09-2002 RELATIF À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Avis de motion est donné par M. Jacques Gaulin voulant que le règlement no 17-2016 visant l'abrogation du règlement no 09-2002 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia, soit présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil de la municipalité de Val-Brillant; que ledit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il en sera dispensé de lecture lors de son adoption.

389-12-2016 CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU QUE la MRC de La Matapédia offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Brillant et la MRC de La Matapédia désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stevens Pelletier et résolu ce qui suit

Article 1 La municipalité de Val-Brillant autorise la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Article 2 Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Val-Brillant.

390-12-2016 AVIS DE MOTION / AMENDEMENT DU RÈGLEMENT 18-2016 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est par la présente donné par M. Jacques Gaulin à l'effet qu'un règlement 18-2016 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil afin de modifier le règlement 12-2009 relatif à la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal de Val-Brillant. Le règlement vise à modifier l'article 8 concernant l'indexation des salaires du conseil

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h44.

391-12-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 20h55.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____ **MAIRE**

_____ **SEC.-TRES.**